

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 avril 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DAC 624** Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Cinémas Indépendants Parisiens (4e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Cinémas Indépendants Parisiens une convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cinémas Indépendants Parisiens (4e) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Cinémas Indépendants Parisiens (4e).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 30.000 euros est attribuée à l'association Cinémas Indépendants Parisiens, 135 rue Saint-Martin (4e), pour l'organisation de l'événement Avant-premières !. 22061-2019-05170.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 30.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

**Anne HIDALGO**